

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2023 À 20H00

Membres présents

Patrice BOUTET, René BRUYERE, Claire CHAZELLE, Arnaud CHEYLUS, Philippe DUREL, Jean Paul LABE , Irène PION (secrétaire de séance), Dominique RORY (Maire)

Numéro d'ordre	Contenu de la délibération	Résultat du vote
2023-09 Comptes de gestion	Approbation des comptes de gestion 2022 du budget principal et du budget assainissement	Délibération adoptée à l'unanimité
2023-10 Compte administratif commune	Approbation du compte administratif 2022 du budget communal	Délibération adoptée à l'unanimité soit 7 voix, Monsieur le Maire ne participant pas au vote
2023-11 Compte administratif assainissement	Approbation du compte administratif 2022 du budget assainissement	Délibération adoptée à l'unanimité soit 7 voix, Monsieur le Maire ne participant pas au vote
2023-12 Budget primitif commune	Approbation du budget primitif 2023 du budget communal	Délibération adoptée à l'unanimité

2023-13 Taux d'imposition	Fixation des taux des contribution directes : Habitation 5%, Foncier Bâti 30% et Foncier non Bâti 34%	Délibération adoptée à l'unanimité
2023-14 Tarifs communaux	<p>Fixation des tarifs communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Location de la salle d'animation : Associations locales de la commune : gratuité Habitants de la commune : 200,00 € Personnes ou sociétés extérieures à la commune : 300,00 € Réunion ou séminaire n'excédant pas la demi-journée : 100,00 € Caution : 300,00 € Nettoyage effectué par la commune : 100,00 € •Piscine municipale : <ul style="list-style-type: none"> Entrée individuelle : 3,00 € Carte saisonnière familiale à 10 entrées : 25,00 € Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans. •Concessions funéraires : <ul style="list-style-type: none"> Concessions en pleine terre (par m²) : 30 ans : 180,00 € - 50 ans : 400,00 € Columbarium : 15 ans : 500,00 € - 30 ans : 700,00 € - 50 ans : 1 000,00 € 	Délibération adoptée à l'unanimité
2023-15 Tarifs des garages	Fixation des tarifs des locations de garages	Délibération adoptée à l'unanimité

<p>2023-16 Budget primitif assainissement</p>	<p>Approbation du budget primitif 2023 du budget assainissement</p>	<p>Délibération adoptée à l'unanimité</p>
<p>2023-17 Tarifs assainissement</p>	<p>Fixation des tarifs assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Abonnement au réseau d'assainissement par an 35 € HT •Taxe d'assainissement : 1,40 € HT par m3 •Mise en place d'un forfait <ul style="list-style-type: none"> oDe 30 m3/an pour une personne seule ou pour les résidences secondaires si leur consommation réelle d'eau potable est inférieure à 30 m3 oDe 60 m3/an pour les foyers de 2 personnes consommant moins de 60 m3 d'eau potable oEt de 80 m3/an pour les foyers de plus de 2 personnes dont la consommation réelle d'eau potable est inférieure à 80 m3 •Droit de raccordement au réseau d'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> o1 450,00 € HT pour les particuliers o2 532,00 € HT pour les collectivités. 	<p>Délibération adoptée à l'unanimité</p>
<p>2023-18 Médiation obligatoire</p>	<p>Conventionnement avec le centre de gestion de la Loire pour la mise en place de la médiation obligatoire préalable au recours contentieux</p>	<p>Délibération adoptée à l'unanimité</p>

Signature du Maire

Signature du secrétaire



**Le Maire de St JODARD,
M. Dominique RORY**